

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 02317 Numéro SIREN : 807 856 596 Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt 22618



N°RCS : 807856596

N°Gestion : 2014 B 2317

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

EXPEDITION

certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller, more complex flourish.

ORDONNANCE

GROUPE NICE-MATIN
N°RCS : 807856596
N°Gestion : 2014 B 2317

N°2019O00463

Nous, Jean-Marcel GIULIANI,
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce,

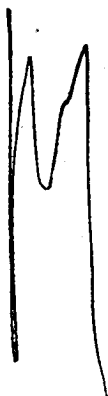
Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 31 octobre 2019, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS GROUPE NICE-MATIN 214 Bd Du Mercantour 06200 NICE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

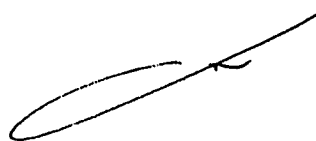
Liquidons les dépens à la somme de 31,27€. (trente et un euros et 27 cts)

Fait à NICE en notre cabinet,
Le 1^{er} octobre 2019

Le Président
M. Jean-Marcel GIULIANI

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of loops and curves on the right.

Le Greffier
Mme Danielle LUCHE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a horizontal line extending to the right.

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

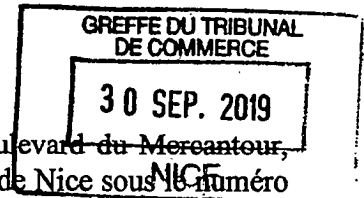
A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nice.

- Le soussigné, Monsieur Jean-Marc PASTORINO, né le 30 janvier 1957 à Nice, de nationalité Française,

Agissant en qualité de PRESIDENT de la Société :

GROUPE NICE-MATIN

Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 214 Boulevard du Mercantour,
06200 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro
807 856 596.



Ayant pour Avocat, Maître Jean-Philippe SOLLBERGER, agissant en qualité de représentant de la SELARL CABINET SOLLBERGER, Société d'Avocats inscrite au Barreau de Nice, sis 1 Rue Louis Gassin, 06300 Nice.

A l'honneur de vous exposer :

Que, conformément à l'article L 227-9 du Code de commerce, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 doivent être approuvés au plus tard le 30 juin 2018. Vous avez accordé diverses prorogations, la dernière expirant le 30 septembre 2019. Nous sollicitons par la présente une ultime prorogation au 31 octobre 2019.

Nous sommes uniquement dans l'attente du rapport du commissaire aux comptes lequel attendant de dernières informations du nouvel actionnaire quant à la sortie de la procédure de sauvegarde et la mise en place d'un plan de continuation.

Vous trouverez ci-joint le rapport de gestion et le texte des résolutions.

Qu'en conséquence :

Le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente à bénéficier d'un délai supplémentaire de UN MOIS, lequel expirerait donc le 31 octobre 2019, pour préparer l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce susvisé.

Fait à Nice

Le 30 septembre 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal stroke.